

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGÈRE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Catherine BEAUVY-VIEILLEMARIN, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Marie-José GUIGNABEL, Catherine NIRELLI, Jocelyne ROCHE, Lionel ROUSSET, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL, Violette JANET-WIOLAND, Thierry BAILLARD, Sandra CHARRIERE

Excusé : Etienne COIGNOUX

Procurations : Joël BEZANGER à Lionel ROUSSET (jusqu'à 20H), Charlotte BOURG à Marie-Hélène CHAUQUET, David DUMAS à Catherine NIRELLI, Corine BRINDEL à Thierry BAILLARD

Date de la convocation : 23 Juin 2025

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

Ouverture de la séance à 19H03

DELIBERATION N° 2025-03- 01 E : DELIBERATION PONCTUELLE PORTANT CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

En application de l'Article L.332-23-1° du Code Général de la Fonction Publique, vu notamment son article L.332-23-1°, et considérant qu'il est nécessaire de recruter plusieurs agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité à savoir :

Sur proposition de Monsieur le Maire, **A LA MAJORITE ABSOLUE, Ph AYFFRE ne prenant pas part au vote**, le Conseil municipal

DECIDE les recrutements suivants :

a) **ESPACE JEUNES :**

- Nécessité de recruter par référence au grade d'adjoint d'animation :
1 saisonnier à plein temps du 07/07/25 au 08/08/25 inclus

b) **ECOLE - CENTRE DE LOISIRS – AFFAIRES CULTURELLES**

- Nécessité de recruter :
2 saisonniers à plein temps en 07/07 au 08/08/25 par référence au grade d'adjoint technique
1 saisonnier du 15/07 au 31/07 inclus au grade d'adjoint du patrimoine par référence
1 saisonnier par référence au grade d'adjoint technique aux bâtiments communaux pour entretiens ménagers aux bâtiments communaux en juillet août selon les besoins pouvant toutefois être un plein temps et en soirée sur juillet et août, pour notamment les vestiaires du stade
1 saisonnier du 16/07 au 19/08 pour 100 heures au total relatif aux manifestations culturelles par référence au grade d'adjoint technique

c) **CINEMA MUNICIPAL :** Nécessité de recruter deux personnes par référence au grade d'adjoint technique à temps annualisé du 01/07/2025 au 30/06/2026, l'un à hauteur de 60 heures par mois, l'autre pour un maximum de 45,5 heures mensuelles

PRECISE que la rémunération est fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur ;

INDIQUE que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2025

La Secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET

Pour extrait conforme,

Le 30 Juin 2025

Le Maire, *Philippe Brugère*

Philippe Brugère
Philippe BRUGÈRE

Accusé de réception en préfecture
019-211913603-20250702-2025-03-01-E-DE
Date de réception en préfecture : 02/07/2025
Date de réception préfecture : 02/07/2025